

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Dissuasion-nucleaire-Le-Drian-ne-change-rien>

Réseau Sortir du nucléaire > Archives > Revue de presse > **Dissuasion nucléaire : Le Drian ne change rien**

19 décembre 2016

Dissuasion nucléaire : Le Drian ne change rien

Les perspectives budgétaires et diplomatiques de la dissuasion nucléaire française sont tendues. Le ministre de la Défense maintient le cap.

Par Jean Guisnel



C'est une tradition bien établie depuis la fin de la IV^e République, en 1958 : en matière de nucléaire militaire, le pouvoir sortant remet à son successeur des outils industriels, techniques et doctrinaux que le successeur n'aura plus qu'à faire croître et perdurer. À la sortie du quinquennat de François Hollande, la situation sera inchangée et le futur président de la République disposera d'une dissuasion nucléaire transmise dans les règles.

Avec des problèmes non réglés. Le premier sera diplomatique, puisque toutes les puissances nucléaires font face, à l'ONU, à une campagne contre les armes atomiques qui débouchera dans quelques mois sur une demande d'interdiction <<https://icanfrance.org/onu-processus-interdire-armes-nucleaires/>>. Le deuxième problème est d'ordre financier : les armées et l'industrie réclament un doublement rapide du budget nucléaire, pour le faire passer de 3 milliards à 6 milliards d'euros par an. La technostructure militaro-politique est unanime : les deux composantes nucléaires françaises, les sous-marins et les avions Rafale armés du missile ASMP-A, doivent perdurer. Chargé d'un rapport d'évaluation sur ce sujet, le député Jean-Jacques Bridey notait le 14 décembre devant la commission de la Défense <<https://www.assemblee-nationale.fr/14/cr-cdef/16-17/c1617020.asp>> de l'Assemblée nationale qu'« il ne s'agit donc pas ici de s'interroger sur la pertinence de la dissuasion, ni d'empiéter sur les compétences du président de la République, ni, enfin, de remettre en cause l'existence de deux composantes ». On ne saurait être plus explicite.

Logique de souveraineté

C'est dans ce contexte que le 14 décembre au pavillon Gabriel, à Paris, le ministre de la Défense Jean-Yves Le Drian a fait le point sur une composante essentielle de la dissuasion : les missiles tirés par les sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE). On se souvient qu'en 2013, un sérieux incident de tir avait entraîné la destruction en vol de l'un de ces missiles M51. Cet événement a contribué à la création quelques mois plus tard de la société ASL (Airbus Safran Launchers), qui a fusionné les compétences des deux entreprises-phares du secteur : Astrium, filiale d'Airbus spécialisée dans les lanceurs spatiaux jugée responsable de l'échec. Et Safran, qui fabrique les moteurs.

La nouvelle entité réalise 2,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires par an, dont, bon an mal an, la moitié dans le domaine civil (lanceurs Ariane) et l'autre moitié dans le secteur militaire stratégique financé exclusivement par la puissance publique française. Ces dernières activités, dites de « souveraineté », sont statutairement protégées de tout regard étranger à la France. Aux yeux de Jean-Yves Le Drian, « la filière des lanceurs repose sur une coopération étroite entre l'industrie et l'État : la logique de souveraineté y rencontre la logique économique ».

Programme incrémental

Aux yeux du ministre de la Défense, les armées françaises doivent donc poursuivre leur contribution à la solidité de la filière spatiale européenne, essentiellement franco-allemande dans les faits. L'architecture industrielle préparant le futur lanceur européen Ariane 6 sera très profitable à la persistance de la posture nationale, assure-t-il : « La défense et la dissuasion vont bénéficier des fruits d'une nouvelle organisation industrielle qui réunit le

fabricant des propulseurs et le concepteur-intégrateur du missile. » Alors que le missile M51 est revenu sur ses rails après un tir réussi en septembre 2015, cet engin équipe désormais les quatre SNLE français. La troisième version du missile, plus puissante, de plus longue portée et dotée de meilleures capacités de pénétration des défenses adverses, le M51-3, a été décidée en 2014.

Aux yeux du ministre, il est moins que jamais question de renoncer à la modernisation constante de la dissuasion et ce programme est crucial : « Pour réussir le pari de ce programme incrémental, le maintien des compétences technologiques et industrielles de ce tissu doit revêtir une priorité absolue. » Le message est clair pour son successeur et pour le président que les urnes désigneront dans quelques mois : on ne change rien !